

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Monique Cahannes, Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2011, intitulée: «Crèche des Ouches: plus de verdure, moins de voitures!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que, lors de la construction de l'école et de la crèche des Ouches, aucun parking pour les enseignants n'avait été prévu, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement;
- que ce bâtiment est situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre, et au cœur d'une zone 30 km/h;
- que ce quartier fait donc la part belle à la mobilité douce;
- que, malgré cela, un parking dépose-minute, totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment;
- que ledit parking est situé devant un accès à l'école, augmentant ainsi le risque d'accident impliquant des enfants;
- la réponse du Conseil administratif à la question QE-216 qui considère que c'est au personnel de la crèche de veiller à l'accès à ce parking et de dénoncer les contrevenants;
- que, contrairement à ce qu'affirme le Conseil administratif dans cette même réponse, les habitants qui ont participé à la concertation se sont toujours opposés à ce parking;
- que le parking deux-roues de cet établissement est, en outre, mal situé;
- que, dans la situation actuelle, la place dévolue au parking est plus grande que l'espace prévu pour les enfants de la crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réduire l'emprise du parking de la crèche des Ouches et d'agrandir ainsi le parc de ladite crèche;
- de créer un parking à vélos à cet endroit.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Suite à la demande du Conseil municipal de réduire l'emprise du parking de la crèche au profit de l'agrandissement de l'espace vert de ladite crèche et de la création d'un parking pour les vélos mieux situé, le Service de l'aménagement

urbain et de la mobilité, en collaboration avec les autres services municipaux concernés, a été chargé d'étudier le dossier. Selon son souhait, le Forum démocratie participative a été associé aux réflexions. Ce dernier ayant mis en place un groupe de travail écoquartier suite à l'acceptation de la motion, il a participé, le 12 juillet 2011, à une séance de travail en présence des exploitants de la crèche, des motionnaires et des associations.

Cette rencontre visait à recueillir les demandes d'utilisation du lieu et à mieux comprendre la problématique. Cela a permis de rassembler les différents avis suivants:

Pour les signataires de la motion:

- la sécurité des enfants allant à la crèche n'est pas garantie, car ils utilisent le parking comme raccourci;
- le parking actuel pour huit voitures est plus utilisé par les parents d'élèves venant chercher les écoliers que par les parents venant déposer ou chercher les bébés à la crèche;
- les maîtres utilisent rarement le parking à vélos situé près de l'angle des rues Henri-Golay et Camille-Martin, l'entrée de leur salle étant trop éloignée;
- les parents amenant leurs enfants à la crèche avec des remorques à vélos sont laissés pour compte. Ils n'ont pas de possibilité adéquate pour stationner, ce qui peut être dissuasif pour ces utilisateurs.

Pour les exploitants de la crèche:

- les places de dépose-minute sont nécessaires au bon fonctionnement de la crèche;
- elles sont largement utilisées par certains parents (une quinzaine environ) qui n'ont pas d'autres moyens d'amener leurs enfants, parce qu'ils proviennent d'autres quartiers et doivent se rendre à leur lieu de travail après avoir déposé leur enfant, et également parce qu'il n'y a pas d'arrêt de bus à proximité de la crèche;
- pour certaines livraisons des cuisines et pour les situations d'urgence telles que les venues d'ambulance. Cependant, ils admettent qu'une réduction du nombre de places peut être envisageable sans trop nuire au fonctionnement de la crèche. Ils rappellent que, initialement, six places étaient prévues dans le projet;
- le marquage actuel est de huit places au sol, rendues difficiles à la manœuvre.

A la suite de cette séance, les services de la Ville de Genève ont informé les intéressés qu'une étude sera engagée en automne 2011 afin d'évaluer, dans un premier temps, s'il est possible de réduire l'emprise du parking. Cela permettrait la création d'un parking pour les vélos mieux adapté aux utilisateurs. Dans un

deuxième temps, il s'agira d'étudier une réorganisation de l'espace libéré qui sera destiné à l'agrandissement du parc de la crèche, en offrant plus de verdure et en sécurisant les déplacements des piétons aux alentours.

Dans ce cadre, un aménagement provisoire sur l'emprise actuelle du parking, avec une réduction du nombre de places, sera mis à l'essai. Cela permettra d'objectiver les mouvements piétons et cyclistes à la crèche, ainsi que le nombre et la provenance des véhicules qui fréquentent le parking dépose-minute.

Les associations, ainsi que les signataires de la motion, seront informés et associés à cette démarche. A l'issue de cette expérience et en fonction de ses résultats, un projet définitif sera mis au point et réalisé.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 5 octobre 2011.